

# La lettre

## Natura 2000 en baie de Saint-Brieuc



Document extrait de *La Lettre* de la réserve n°102  
nov-déc 2019



Réserve Naturelle  
**BAIE DE SAINT-BRIEUC**

*Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Union européenne s'est lancée dans la réalisation d'un réseau de sites écologiques. Cette démarche a été déclinée par la France, qui s'est attachée à valoriser le patrimoine naturel des territoires en encourageant la prise de conscience collective des enjeux écologiques dans les gouvernances des territoires.*



**En Baie de Saint-Brieuc, la démarche Natura 2000 a été initiée en 2004 et en cette fin d'année 2019, la révision du document d'objectifs est lancée pour 3 ans.**

### **Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?**

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore, est double :



- **la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel** : le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion au sein d'aires géographiques spécialement identifiées, les sites Natura 2000. Le maillage de sites s'étend sur tout le territoire de l'Union européenne pour une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels ;

- **la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales** : les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.



*Rainette verte*

La France s'est attachée à valoriser le patrimoine naturel des territoires en encourageant la prise de conscience collective des enjeux écologiques dans les gouvernances des territoires. Il s'agit notamment d'articuler les différentes politiques et dispositifs de gestion des territoires en tenant compte du rôle et de la responsabilité des acteurs, à travers des actions de concertation ou de partenariat. La sensibilisation et l'éducation du grand public aux enjeux de la biodiversité tient une place essentielle. La dynamique d'un tel réseau nécessite une animation soutenue des réseaux d'acteurs, favorisant les échanges et les bonnes pratiques.



## Un réseau, deux directives

Ce réseau est fondé sur la mise en application de deux directives européennes :

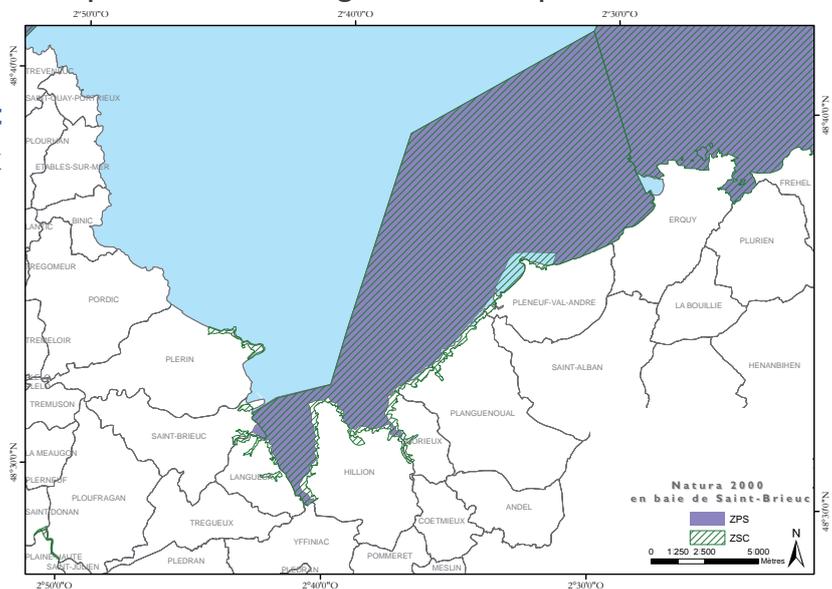
- **la directive Oiseaux** du 30 novembre 2009 a pour objet la conservation de toutes les espèces d'oiseaux sauvages et définit les règles encadrant leur protection, leur gestion et leur régulation. Elle s'applique aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et à leurs habitats. Ces espèces, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière, sont protégées dans des sites Natura 2000 dits zones de protection spéciale (ZPS).

- **la directive Habitats faune flore** du 21 mai 1992 a pour objet la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages. Les annexes I et II de cette directive listent les types d'habitats naturels et les espèces animales et végétales dont la conservation nécessite la désignation de sites Natura 2000 dits zones spéciales de conservation (ZSC). La directive établit un cadre pour les actions communautaires de conservation de ces espèces et habitats en cherchant à concilier les dimensions scientifiques qui fondent les délimitations des sites avec les exigences économiques, sociales et culturelles des territoires.

**Les espèces et habitats naturels qui nécessitent, sur la base de ces deux directives, la désignation de zones de protection spéciale ou de zones spéciales de conservation sont dites d'intérêt communautaire, car représentatives de la biodiversité européenne.**

Ces deux directives imposent à chaque État membre d'identifier sur son territoire ces deux types de sites d'intérêt communautaire. Une fois désignés, ces sites font partie intégrante du réseau Natura 2000 et doivent être gérés de façon à garantir la préservation à long terme des espèces et des habitats qui justifient leur désignation.

**En Baie de Saint-Brieuc, cela s'est traduit avec la validation de deux périmètres Natura 2000 :  
Une ZPS de 13 441 ha  
une ZSC de 14 391 ha**



## 40 ans de directive "oiseaux", 1979 - 2019

A ce jour, le bilan est **plutôt positif** même s'il subsiste encore des inquiétudes pour de nombreuses espèces d'oiseaux vulnérables et exposées à de multiples contraintes. Ainsi, dans le dernier rapport de l'Union européenne, il en ressort que 90% de la population de tous les hérons, pélicans, ibis et spatules sont "en sécurité" car présents dans un réseau d'espaces protégés. D'autres populations sont également en croissance. C'est le cas des canards, oies et cygnes, qui ont su s'adapter à leur environnement modifié (cultures intensives). Les canards de mer restent néanmoins toujours menacés.

La situation pour les rapaces est plutôt encourageante depuis l'arrêt de leur destruction et de l'utilisation d'un certain nombre de pesticides nocifs.



Les oiseaux associés aux prairies et aux habitats agricoles affichent la proportion la plus élevée d'espèces menacées (23%) suivis par les oiseaux associés aux habitats marins, comme les pétrels et les puffins, ce qui indique le problème avec le milieu marin. Les oiseaux associés aux forêts sont moins menacés (taux le plus faible à ce jour : 3%).

D'autres espèces chassables comme la perdrix ou la caille des blés ne montrent pas un état de conservation satisfaisant. La détérioration de l'état de ces espèces peut être attribuée à divers facteurs, mais d'une façon générale, elle est due aux pressions exercées hors des zones protégées et dans les zones rurales plus étendues, comme la pollution diffuse, l'utilisation intensive de la mer ou de la terre, la surexploitation et le changement climatique.



*Fauvette Pitchou*

## **Gestion des sites Natura 2000 en France : animation et outils**

La gestion des sites est fondée sur des instances de concertation et la participation large des acteurs du terrain. Cette approche a pour objectif de prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales. Elle permet d'envisager les solutions et mesures concrètes à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs qui doivent concourir au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le site a été désigné.

### **Gouvernance des sites Natura 2000**

#### **Le comité de pilotage**

Constitué au moment de la création du site Natura 2000, le comité de pilotage (COFIL) est un organe officiel de concertation et de débat. Il a notamment pour charge d'élaborer le document d'objectifs (DOCOB) servant à la gestion du site. Ainsi, à chaque site correspond un COFIL et un DOCOB.

La composition des COFIL est réglementée par le code de l'environnement, Toutefois le nombre de ses membres n'est pas défini et laissé au choix de l'autorité compétente (préfet départemental, maritime ou coordonnateur) en fonction des caractéristiques de chaque site.

#### **L'animateur de site**

La mise en œuvre effective du document d'objectifs d'un site Natura 2000 est assurée par un animateur de site. Cet intervenant peut être un employé de l'organisme chargé du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (structure porteuse) ou un prestataire qui agit pour son compte.

Le rôle de l'animateur consiste à faire vivre le site en favorisant les projets durables de territoire, en utilisant les outils propres à Natura 2000 (contrats et chartes Natura 2000) et en informant et sensibilisant les socio-professionnels sur la manière d'atteindre les objectifs définis dans le document d'objectifs.

Conformément à la concertation ayant présidé à l'élaboration du document d'objectifs, l'animateur accompagne les acteurs locaux pour favoriser un développement harmonieux de leur territoire et valoriser la richesse d'un patrimoine unique.



## Et en baie de Saint-Brieuc...

Depuis le 11 octobre 2019, le Document d'Objectif vient officiellement d'entrer dans une phase de révision. Saint Brieuc Armor Agglomération a été confortée dans son rôle d'opérateur pour la partie terrestre du site Natura 2000.

Le but de l'évaluation d'un DOCOB est de réaliser d'une part, le bilan de sa mise en œuvre action par action, et d'autre part, de vérifier les effets de cette mise en œuvre en terme d'état de conservation des habitats et espèces des directives cadres. Cette évaluation doit notamment permettre de mettre en évidence les acquis à pérenniser (objectifs de gestion, mesures et stratégies de mise en œuvre, ...), les freins à l'atteinte des objectifs, les nouveaux enjeux, ainsi que les modalités de travail à engager pour prolonger les acquis de l'animation conduite par la structure animatrice.

Sur l'ensemble du site Natura 2000, 21 habitats d'intérêt communautaire, dont 4 prioritaires, ont été identifiés.



*Coléanthe délicat*



*Campagnol amphibie*

Pour le volet terrestre, les enjeux de conservation concernent plusieurs espèces animales comme les mammifères, 15 espèces ont été recensées et observées sur le site dont les chauves souris, le campagnol amphibie, la loutre....

Les oiseaux font partie intégrante des suivis qui sont menés car cela permet de mieux connaître l'état de conservation de certains habitats. Une attention particulière est également portée à la flore surtout pour le suivi du coléanthe délicat, le rumex rupestre et le crambe maritime.

Les enjeux terrestres seront dédiés à la préservation, la conservation et à l'amélioration des habitats comme les landes, les formations boisées, les hauts de plage, les dunes maritimes, les prés salés...

Pour le volet marin, les enjeux portent sur plusieurs habitats comme les bancs de sable, les récifs, les herbiers de zostères et les bancs de maërl par exemple et sur différentes espèces marines comme les dauphins, les marsouins, et les phoques qui fréquentent régulièrement le site Natura 2000. Les espèces comme les oiseaux marins sont également d'importance. En effet, près de 260 espèces ont été observées en baie de Saint Brieuc dont une centaine est d'intérêt communautaire.

*Zostère*



*Puffin des Baléares*

### Comment se déroule l'élaboration du nouveau DOCOB ?

Dans le cadre d'une révision, l'élaboration du DOCOB a une durée de 3 ans environ et se base sur la concertation et la co-construction. Pour se faire des groupes de travail seront mis en place suivant les problématiques.

Pendant cette période d'élaboration, toutes les orientations seront proposées et présentées en comité de pilotage qui est le seul à pouvoir entériner les décisions.

Pour le site de Saint Brieuc EsT, le co-pilotage de la démarche se fera par Saint Brieuc Armor Agglomération et par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB qui deviendra Office Français de la Biodiversité au 01/01/2020).

L'Agence Française pour la Biodiversité organisera et animera le volet marin des groupes techniques afin de rédiger le volet littoral et marin du DOCOB, et Saint Brieuc Armor Agglomération organisera et animera le volet terrestre des groupes techniques, afin d'actualiser le volet terrestre du DOCOB.

Nous vous tiendrons au courant de l'avancée de la révision du DOCOB dans les prochains numéros de la lettre de la réserve naturelle.

